

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2012

Séance ouverte à 20 h 30

Public : aucun

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absents avec procuration : Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BORDIER), M. JUSTINE (procuration à M. GAUTHIER)

Absents : M. JORAND, Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. ORAIN

Avant la séance du conseil municipal : présentation des panneaux de Muides pour le Comice Agricole de Mer. Mise au point du planning de tenue du stand de la commune de Muides pour les 2 et 3 juin prochain.

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2012

Il est approuvé sans observations particulières.

Vote : POUR à l'UNANIMITE

Décisions du Maire

Le maire rend compte des deux Décisions du Maire suivantes :

I – Assainissement collectif tranche 2011 – Avenant n° 1 au marché RTC :

L'avenant d'un montant de 8 747,50 € HT, soit 10 462,01 € TTC, représentant une augmentation de 3,72 % du marché initial et ne dépassant pas l'enveloppe financière initiale prévue au budget annexe de l'Assainissement 2011, ne nécessite pas une délibération municipale, seule une décision du maire étant suffisante pour l'accepter.

II – Convention pour la collecte des ordures ménagères du camping municipal :

La convention s'élève à 2 600,00 € TTC pour l'année 2012.

Daniel GAUTHIER fait remarquer que les poubelles jaunes n'ont pas été ramassées mardi dernier du fait des jours fériés.

Alain FOUCQUETEAU fait remarquer que cette observation avait déjà été remontée au SIEOM de Mer, mais sans succès.

Olivier LANOUX fait remarquer qu'il faudrait au moins récupérer les jours fériés d'été.

Le Maire fait remarquer que cela demanderait un surcoût de 20 à 25 %.

Marie BRAGA fait remarquer qu'il faudrait au moins un passage de « monstres » pour les encombrants ; c'est un service utile qui est manquant, notamment pour les personnes âgées.

Frédéric ORAIN demande que le détail des comptes du SIEOM de Mer soit donné au conseil à ce niveau.

Décisions du Conseil Municipal

I – Budget Primitif 2012 Camping – 1^{ère} Décision Modificative :

Des amortissements de subvention d'équipement de la part de la Région, pour les jeux en bord de Loire, ont été réalisés durant 4 ans de 2008 à 2011 et sont terminés. Il convient de retirer du budget

2012, la somme de 1 700 € en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement, en opérations d'ordre.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Budget Primitif 2012 Commune – 1^{ère} Décision Modificative :

Après observations du trésorier municipal, il convient de procéder à des opérations de régularisation, suite à la dépense d'investissement de 2 989,98 € de la commune pour des travaux d'extension du réseau électrique appartenant au SIDELC, en faveur du permis de construire de Monsieur AVRAIN, ceux-ci étant terminés.

Par ailleurs, cette dépense de 2 989,98 € devra être amortie sur 15 ans, dès l'année 2013, soit 199,33 € par année.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – AOM – Section Handball – Demande de subvention exceptionnelle :

La présidente de l'AOM – section Handball a sollicité une subvention exceptionnelle auprès du Maire, pour l'organisation d'un tournoi de jeunes le 10 juin prochain. 100 à 150 jeunes sont attendus pour la journée. Le maire propose une subvention exceptionnelle de 300 € pour cette manifestation sportive.

Une somme de 500 € avait déjà été mise de côté au budget pour de nouvelles manifestations éventuelles organisées par l'AOM.

Olivier LANOUX fait remarquer qu'il faudra faire la même chose pour les nouvelles manifestations de l'AOM ;

Laurence BORDIER fait remarquer le côté exceptionnel de cette subvention.

Maryline GAROT fait remarquer que le Syndicat d'Initiative va faire un nouveau marché nocturne.

Le Maire signale que cette subvention exceptionnelle était réservée à l'AOM, mais qu'elle peut faire une demande à étudier au prochain conseil.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Alain FOUCQUETEAU informe le conseil de l'arrivée de nouvelles tables pliantes et chaises, de grilles et d'un nouveau barnum par la mairie (de 40 m2).

IV – Redevance d'assainissement – Tarifs 2012/2013 :

Le prix du m³ pour 2011/2012 est de 1,40 € pour l'instant. Le nouveau tarif entrera en vigueur au mois de septembre prochain. On consomme de moins en moins d'eau, alors que nous sommes de plus en plus d'abonnés. Le prix moyen revient pour la commune est de 3,63 € le m³. Cela explique le déficit de ce budget annexe de l'assainissement, qui doit être abondé tous les ans, par le budget général de la commune.

Frédéric ORAIN réitère sa demande de voir activer une amende pour ceux qui ne se sont pas branchés au réseau d'assainissement collectif après les deux ans réglementaires et les multiples courriers de rappel.

Bernard CLEMENT fait remarquer que le prix forfaitaire de branchement de 500 € à Muides est bien moins cher que dans les communes limitrophes.

Olivier LANOUX fait remarquer qu'une famille consomme en moyenne 200 m³ d'eau par an. Une augmentation de 10 centimes ferait donc un surcoût de 20 € par famille environ. La proposition de passer le prix du m³ de 1,40 € à 1,50 € est accepté.

L'abonnement annuel est maintenu à l'identique que l'année 2011/2012, soit à 85 €.

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

V – Garderie scolaire – Tarifs rentrée scolaire 2012/2013 :

Les tarifs sont maintenus à l'identique de ceux de 2011/2012, soit :

TARIF JOURNALIER	OCCASIONNELS MATIN OU SOIR	PERMANENTS MATIN ET SOIR	PERMANENTS MATIN OU SOIR
1 ^{er} enfant	3,00 €	3,90 €	2,50 €
2 ^{ème} enfant	2,50 €	3,20 €	1,85 €
3 ^{ème} enfant et suivants	2,00 €	2,80 €	1,55 €

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

Le conseil souligne la qualité de l'accueil par le personnel de la garderie. Ce service se montre indispensable pour de nombreux parents.

VI – Participation financière pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) hors compétence de la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne :

La participation de 5 € par jour et par enfant pour un maximum de 20 jours par an, est maintenue à l'identique des années précédentes, à compter du 1^{er} juillet 2012, montant non augmenté depuis juillet 2009, souligne le Maire.

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

VII – Camping municipal – Tarifs pour la saison touristique 2013 :

Une augmentation de 5 % des tarifs TTC, arrondie à 0 ou 5 cents, est proposée par le Maire, soit :

T.V.A. 7 %	TTC	H.T.
Redevance emplacement sans véhicules motorisés	2,10 €	1,96 €
Redevance emplacement avec véhicules motorisés	2,80 €	2,62 €
Redevance campeur enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Redevance campeur enfant de 2 à 10 ans	1,80 €	1,68 €
Redevance adulte et enfant à partir de 11 ans	4,10 €	3,83 €
Redevance groupes à partir de 12 personnes :		
- jeunes jusqu'à 24 ans, par campeur	3,10 €	2,90 €
- adultes à partir de 25 ans, par campeur	3,60 €	3,36 €
Redevance groupes à partir de 12 personnes (CCBL, communes membres, Maison Loire, club canoë) :		
- jeunes jusqu'à 24 ans, par campeur	2,50 €	2,34 €
- adultes à partir de 25 ans, par campeur	2,85 €	2,66 €
Branchement électrique :		
- saison (du 1 ^{er} juillet au 31 août)	3,20 €	2,99 €
- hors saison	3,90 €	3,64 €
Redevance chien	2,00 €	1,87 €
Camping-car (vidange et remplissage)	8,95 €	8,36 €
Garage mort	4,65 €	4,35 €
T.V.A. 19,6 %		

Ticket de lavage	5,55 €	4,64 €
Ticket de séchage	3,30 €	2,76 €
Bloc de glace	0,55 €	0,46 €
Caution pour clé magnétique d'entrée	42,00 €	
Caution pour adaptateur	42,00 €	
Vente de charbon de bois, sac de 20 litres	5,25 €	4,39 €

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

VIII – Taxe de séjour 2013 – Tarifs :

Le Maire propose que les tarifs soit maintenus à l'identique de l'année 2012 et précise qu'ils n'ont pas été augmenté depuis 2010.

Vote : *POUR A L'UNANIMITE*

IX – Salle polyvalente – Tarifs de location 2013 :

Le Maire propose que les tarifs soit maintenus à l'identique de l'année 2012 et de l'année 2011, soit :

SALLE A (petite salle) :

Tarif été : du 1^{er} mai au 30 septembre
 Tarif hiver : du 1^{er} octobre au 30 avril.

a) Particuliers habitant la commune et associations extérieures ayant des adhérents de Muides-sur-Loire :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	60 €	70 €
Location 24 heures	80 €	110 €
Location 36 heures	120 €	170 €

b) Particuliers extérieurs à la commune :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	80 €	90 €
Location 24 heures	170 €	220 €
Location 36 heures	240 €	340 €

c) Associations de la commune :

- Usage associatif habituel : gratuit
- Activités à but lucratif : 1^{ère} fois de l'année : gratuit
 2^{ème} fois et suivantes : 90 €.

SALLE B (gymnase) :

Tarif identique toute l'année, étant entendu que la location du ½ gymnase pour vin d'honneur n'est possible qu'en période d'été.

a) Particuliers habitant la commune et associations extérieures ayant des adhérents de Muides-sur-Loire :

Objet	Tarif
Location sans parquet	420 €
Location avec parquet	700 €
½ gymnase pour vin d'honneur	320 €

b) Particuliers ou associations extérieurs à la commune :

Objet	Tarif
Location sans parquet	840 €
Location avec parquet	1 200 €
½ gymnase pour vin d'honneur	400 €

c) Associations de la commune :

- Usage associatif habituel : gratuit
- Activités à but lucratif : 1^{ère} fois de l'année : Forfait 90 €
2^{ème} fois et suivantes : Forfait 330 €.

Le forfait est destiné à couvrir une partie des frais de mise en place du parquet, podium, entretien et divers.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

X – Bulletin municipal – Editions et tarification « sponsors » 2013 :

Les tarifs sont maintenus à l'identique de l'année 2012, tarifs inchangés depuis 2009.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

XI – Divers tarifs communaux 2013 :

Les tarifs sont maintenus à l'identique de 2012 et 2011, notamment la location des tables (0,80 €), des bancs (0,60 €) et des chaises (0,30 €).

Vote : POUR A L'UNANIMITE

XII – Cimetière communal – Tarification 2013 :

Après discussion, les tarifs sont modifiés comme suit, le conseil municipal prenant acte que ces tarifs sont tous divisibles par 3, 1/3 des recettes étant destinées au C.C.A.S. de la commune.

Concession :

Concession (1m x 2 m)	Cavurnes (1 m x 1 m)
45 € pour 15 ans (contre 42 € en 2012)	36 € pour 15 ans (contre 33 € en 2012)
120 € pour 30 ans (contre 114 € en 2012)	99 € pour 30 ans (contre 75 € en 2012°)

Colombarium :

Emplacement dans cavurnes (2 urnes maximum dans sol)	Emplacement dans cavurnes (3 urnes maximum dans sol)	Emplacement dans Monument (3 urnes maximum)
324 € pour 10 ans (contre 321 € en 2012)	450 € pour 10 ans (inchangé)	450 € pour 10 ans (inchangé)
480 € pour 15 ans (inchangé)	675 € pour 15 ans (inchangé)	675 € pour 15 ans (inchangé)

Jardin du Souvenir :

Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir avec fourniture d'une plaque à graver 135 € tarif unique (contre 129 € en 2012)

Vote : POUR A L'UNANIMITE

XIII – Attribution d'un nom de rue dans Muides-sur-Loire :

Il est décidé la création d'une appellation pour le sentier communal qui va de la rue de Chambord au sentier de la Guinguette. Le conseil municipal retient l'appellation sentier « des Vignes au Bourg » proposée par Daniel GAUTHIER.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

Informations diverses

1°) Le point sur La Poste :

Le local de La Poste sera restitué le 25 juin 2012. Le relais Poste fonctionnera à l'épicerie le 2 juillet 2012. Il y aura donc une carence de Poste pendant 8 jours. La Poste paiera le 3^{ème} trimestre 2012, en guise d'indemnité de départ. Le Maire propose que le syndicat d'initiative s'installe dans le local de La Poste en juillet et en août.

2°) Le point sur les Commissions Municipales :

Marie BRAGA explique que le CCAS n'a fait que 200 € de vente à la brocante du football. Par égard pour les bénévoles, le CCAS ne participera pas à cette brocante l'année prochaine. Marie BRAGA souhaiterait plus de bénévoles et remercie ceux qui sont venus pour démonter le stand du CCAS.

Frédéric ORAIN fait le point sur les diverses questions d'urbanisme :

- Demande de cession du jardinnet de Monsieur BRIS : situation complexe, Monsieur PERRONNET a été chargé d'analyser avec les services de la Division Routes Centre les relevés cadastraux de 1826 et 1880.
- Demande d'acquisition d'un terrain en triangle de Monsieur BAPTISTA : par souci de cohérence, le maire propose de garder les pans coupés à chaque carrefour. Il oppose donc un refus à cette demande.
- Travaux de restauration des murs extérieurs de l'église : des opérations de drainage autour de l'église seraient nécessaires avant la réfection des murs.
- Relevé géométrique de la tranche n° 1 de l'opération Cœur de Village
- Enfouissement des réseaux ERDF rue de l'Ancien Moulin en cours : la dépose des lignes et l'arrachage des poteaux sont prévus le 29 mai

Alain FOUCQUETEAU signale que la réception des travaux de l'assainissement a été effectuée et que SIGNAUX GIROD finira les travaux des divers devis signés le vendredi 28 mai.

Prochaine commission des Travaux prévue le 11 juin 2012.

3°) Bureau de vote des élections législatives :

Chaque conseiller se voit affecter une heure sur le tableau à mettre à jour.

Questions diverses

Philippe VAUCHER pose une question sur l'entretien du rond-point devant chez Monsieur FLAUGNACH : Alain FOUCQUETEAU lui répond qu'il sera entretenu bientôt.

Philippe VAUCHER pose une question sur une éventuelle fermeture du pont suite à une dégradation : le maire annonce qu'il ne connaît pas de date d'une éventuelle fermeture.

Philippe VAUCHER pose une question sur le passage qui ne paraît plus autorisé rue Barreau à Mer pour les engins agricoles : le maire lui répond que cela fait des pouvoirs de la police municipale de Mer.

Agenda :

- Commission de travaux le 11 juin 2012
- Game Fair les 23 et 24 juin 2012
- Fête de l'école le 30 juin 2012

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 28 juin 2012 à 20 h 30

Séance levée à 23 heures.

Muides-sur-Loire le 17 juillet 2012

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Frédéric ORAIN

Bernard CLEMENT